



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de l'Aqueduc 23
- Identité du demandeur : Monsieur Thomas VAN DER ELST
- Demande de : permis d'urbanisme PU2025-140: diviser une maison unifamiliale en 3 logements, modifier les aménagements intérieurs avec travaux structurels, le volume, la façade et aménager des terrasses et la zone de cours et jardin

Nature de l'activité principale : logement

Zone : PRAS : zone d'habitation

- ☒ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- ☐ en liseré de noyau commercial
- ☐ en point de variation de mixité
- ☐ le long d'un espace structurant

PAD / PPAS : /

RCU : Règlement Communal d'Urbanisme zoné "Quartier de l'Hôtel de Ville"

Règlement communal sur les Bâtisses

Zone de protection : Biens classés sis . RUE AMERICAINE 23 à 25 (Maison personnelle de l'architecte Victor Horta)

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT(dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du **25/08/2025** et jusqu'au **08/09/2025** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne :

https://openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.02.15, au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous,

- Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et le mardi entre 15h et 20h

Nous vous encourageons vivement à privilégier la consultation du dossier sur le site

openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins
 - o À l'adresse mail : urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be
 - o à l'adresse postale : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement et exclusivement sur rendez-vous, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 23 septembre 2025 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 07/08/2025

Par le Collège,

Le Secrétaire communal ff.,

Stéphanie BOSMANS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.